



Élections du conseil de fondation

Fondation collective Vita

L'élection du nouveau conseil de fondation de la Fondation collective Vita aura lieu au printemps 2025.

Vous voulez prendre part à la prévoyance professionnelle et concevoir activement son avenir? Alors, assurez-vous que les personnes intéressées au sein de votre entreprise puissent se présenter. Inscrivez-vous sur www.vita.ch/elections et désignez votre candidat!

Scrutin de renouvellement du conseil de fondation

Le scrutin de renouvellement du conseil de fondation de la Fondation collective Vita est prévu pour le printemps 2025.

Responsabilité du conseil de fondation

La prévoyance professionnelle a connu de nombreux changements ces dernières années. Les dirigeants de la Fondation collective Vita doivent faire face aux défis posés par l'augmentation de l'espérance de vie, des marchés financiers volatils et une réglementation de plus en plus complexe.

En tant qu'organe suprême de la Fondation collective Vita, le conseil de fondation assume une grande responsabilité. Les candidats intéressés doivent en être conscients: la disposition à assumer cette responsabilité est une condition posée par le conseil de fondation.

Composition du conseil de fondation

La composition du conseil de fondation est paritaire: dans le cercle des assurés actifs, quatre représentants des employés et quatre représentants de l'employeur sont élus au conseil de fondation.

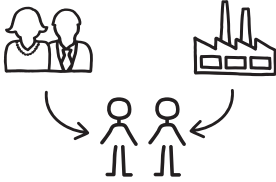
Les candidats suppléants prennent automatiquement la relève dès qu'un membre du conseil de fondation démissionne.

Recommandation de vote

Le conseil de fondation tient absolument à continuer de suivre ce chemin de réussite. C'est la raison pour laquelle il conseille d'élire de nouveau les candidats se représentant.

Déroulement des élections du conseil de fondation

1



Les comités de caisse des représentants des employés et des employeurs des sociétés affiliées nomment chacun un candidat au conseil de fondation faisant partie du cercle des personnes assurées avec l'outil de vote en ligne.

Le code d'accès personnel pour utiliser l'outil de vote en ligne est envoyé par la Fondation collective Vita par voie postale.

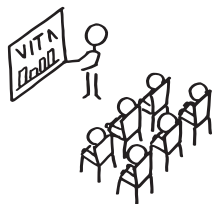
Les candidats au conseil de fondation peuvent être membres du comité de caisse, mais ce n'est pas une condition. Chose importante toutefois: seules les personnes qui n'occupent pas de fonction dirigeante et qui exercent leur activité lucrative principale avec un taux d'occupation d'au moins 40% peuvent être candidates pour les employés.

2



Les candidats pour le conseil de fondation doivent être déclarés en ligne avant le 6 avril 2025 au plus tard. Passé ce délai, plus aucune candidature ne pourra être déposée.

3



Une manifestation d'information sera proposée aux candidats intéressés le 25 mars 2025. Cette manifestation vivement recommandée n'est pas obligatoire.

Après la phase de candidature, les candidatures reçues seront publiées dans l'outil de vote en ligne.

4



Les comités de caisse des entreprises affiliées élisent les membres du conseil de fondation parmi les candidats inscrits.

5



Le comptage des voix a lieu sous forme électronique, sous la surveillance de notre expert en prévoyance professionnelle.

Les candidats qui obtiennent la majorité des voix exprimées sont élus.

Brèves instructions pour l'outil de vote en ligne

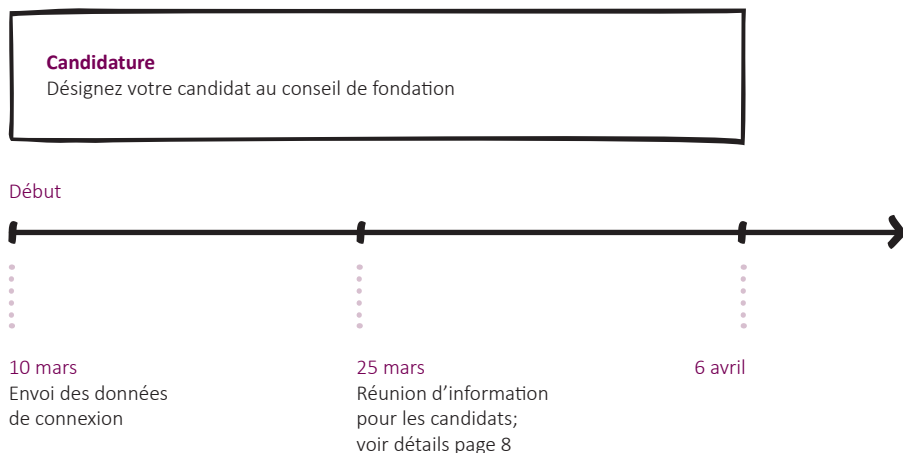
Vos données d'utilisateur sont valables pendant toute la durée des élections. Vous trouverez de plus amples informations sur www.vita.ch/elections.

Présentation de la candidature (phase de candidature)

Si vous souhaitez vous présenter ou proposer une candidature pour le nouveau conseil de fondation, il vous suffit de saisir sur www.vita.ch/elections le code que vous avez reçu dans le courrier d'accompagnement et votre numéro de contrat.

Vous avez jusqu'au 6 avril 2025 pour déposer votre proposition de candidature.

Calendrier



Vote (phase de vote)

Vous pouvez voter entre le 22 avril et le 11 mai 2025. Passé ce délai, aucun vote ne sera pris en compte.

Pour voter, entrez le même code d'accès sur www.vita.ch/elections. Vous trouverez les profils des candidats sur la plateforme de vote pour vous aider à faire votre choix. Après avoir choisi les candidats, vous obtenez une liste de ceux que vous avez choisis. Vérifiez soigneusement la liste, puis terminez votre vote en cliquant sur «voter». L'ensemble

du processus de vote est surveillé par notre expert en prévoyance professionnelle.

Résultat du vote (phase de publication)

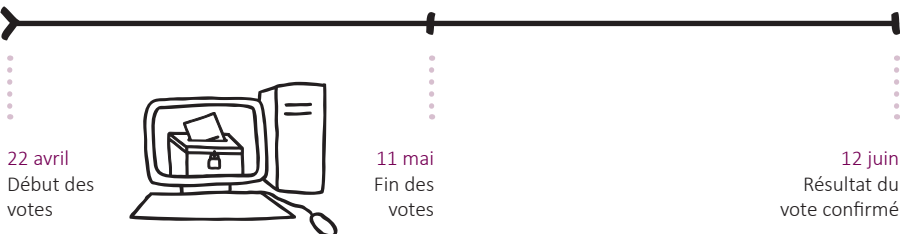
Une fois le résultat du vote connu, les candidats élus et les candidats suppléants seront informés personnellement par téléphone ou e-mail à l'issue du scrutin. Les noms des nouveaux membres élus et réélus au conseil de fondation seront publiés sur www.vita.ch.

Élections

Donnez votre voix sur
www.vita.ch/elections

Les résultats des élections du nouveau conseil de fondation seront publiés sur
www.vita.ch

Fin



Manifestation d'information pour les candidats

Pour permettre aux personnes intéressées de se faire une idée globale des diverses tâches d'un conseiller de fondation, nous organisons une manifestation d'information le 25 mars 2025. Cette manifestation est vivement recommandée aux candidats – les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur www.vita.ch/elections.

Conditions de candidature

- S'intéresser à la prévoyance professionnelle et être disposé à approfondir ce thème
- Avoir de bonnes connaissances méthodiques (par exemple connaissances en gestion et stratégie, connaissances des processus) ou bien des connaissances spécialisées ou sectorielles fondamentales, de préférence dans le domaine de la prévoyance professionnelle
- Disposer d'un contrat de travail non résilié avec l'employeur affilié
- Exercer une activité lucrative principale avec un taux d'occupation d'au moins 40%
- Avoir de bonnes connaissances en allemand; les séances ont lieu en allemand
- Avoir été proposé par un comité de caisse en fonction

Fondation collective Vita

Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich
www.vita.ch